



MAIRIE DE JASSERON

**Mesdames, Messieurs,**

Après les différents épisodes liés aux décisions du GAS, les élus ont pris en charge ce dossier complexe, surtout en cette période estivale, et ont accepté à l'unanimité lors du conseil municipal du 27 juillet, les conditions négociées avec le prestataire **LA SAUVEGARDE /ADSEA 01** situé à **BOURG EN BRESSE** (association spécialisée dans la gestion d'accueil de loisirs avec restauration).

En effet, après analyse des offres reçues et auditions des candidats, celui-ci a été désigné mieux disant selon les critères définis à l'appel d'offres et proposé par la commission communale spécialement constituée.

Dans un premier temps, nous répondons aux questions essentielles posées par les parents élus au conseil d'école en collaboration avec le prestataire. Les précisions et détails complémentaires seront fournis lors des rencontres avec les services du prestataire et les représentants des élus. Compte tenu de la période, celles-ci sont planifiées fin août comme indiqué ci-dessous.

**Réponses aux questions posées :**

## **Restaurant scolaire**

### **Qualité de la prestation ?**

Les réponses apportées par le prestataire correspondent strictement au cahier des charges et après renseignements pris auprès d'autres collectivités ayant confié ces mêmes prestations, celui-ci donne entière satisfaction.

Il sera créé un comité de pilotage comprenant en outre élus ; parents ; représentants du prestataire directeur de l'école, ou son représentant, pour suivre régulièrement les prestations et leur qualité associée.

### **Quelle garantie sur la provenance des aliments ?**

Le prestataire RPC utilise à 80 % des produits frais et travaille de manière traditionnelle.

80 % de ses fournisseurs sont à moins de 200 km de la cuisine centrale basée à MANZIAT. De plus les menus comporteront au minimum 20 % de produits BIO.

Les fournisseurs potentiels de JASSERON seront consultés.

### **Qualité diététique ?**

Les menus sont élaborés par une diététicienne indépendante répondant au GEMRCO (décret de 2011 obligeant à respecter impérativement les fréquences de service des aliments sur 20 repas consécutifs et limiter les aliments trop gras et trop sucrés) ; celle-ci a pour mission la conception du plan alimentaire et les contrôles des menus sur le plan nutritionnel.

### **Comment est-il prévu de s'assurer de la qualité de la prestation ?**

#### **Pour l'alimentation :**

Des enquêtes régulières seront élaborées auprès des familles et des enfants.

Le comité de pilotage se réunira au minimum chaque trimestre et sera force de proposition. Il sera également possible pour des adultes (en nombre limité) de s'inscrire et de partager les repas pour juger de la qualité proposée.

### Pour l'accueil des enfants :

Des animateurs ayant le BAFA viendront compléter l'équipe actuelle de la mairie.  
Une responsable d'animation sera chargée d'assurer la gestion quotidienne du temps méridien aussi bien au niveau de la restauration que de l'animation.  
Elle sera la référente pour les parents .

### Nombre de services et d'enfants par service ?

Les deux services sont maintenus ; le 1<sup>er</sup> pour les maternelles –CP ; le 2<sup>e</sup> pour les CE1-CM2.

### Qui fabrique les repas et où ?

Les repas seront élaborés par RPC à MANZIAT.

Une visite sur le site de RPC sera programmée pour les représentants des parents élus (les délégués de parents d'élèves) le 15/09 à 10h00 sur le site de RPC.

### Le personnel sera-t-il formé pour l'accueil des enfants ?

Le personnel aura toutes les qualifications requises et des temps de réunion et formation sont prévus tout au long de l'année pour garantir une qualité du service.

### Sera-t-il possible de se mettre au chaud l'hiver durant les périodes d'attente avant et après la cantine ?

Selon les conditions météorologiques, il est bien sûr du bon sens de ne pas laisser les enfants dehors.

### Est-il prévu d'investir dans des jeux de cour pour le midi ?

Des animations sont prévues dans le temps méridien et le prestataire va investir dans du matériel pédagogique.

### Lien avec l'école ?

Une liste sera transmise chaque matin aux enseignants, la référente fera le lien avec eux.  
Le directeur de l'école sera sollicité pour le comité de pilotage

### Prix ?

Les tarifs varient en fonction des coefficients familiaux.

Ils tiennent compte d'une aide communale pour toutes les familles et le CCAS interviendra en complément, après examen des dossiers dans des conditions similaires à celles déjà pratiquées.

### Tarifs facturés aux familles

	QF < 1000	QF 1000-1300	QF > 1300
Repas du midi et temps méridien	3,00 €	4,00 €	5,00 €

Tarif facturé à la commune 1.20 €

Ces tarifs sont valables pour des inscriptions planifiées ; un complément de 1€ sera demandé pour des inscriptions (en nombre limité) de dernière minute

## En Pratique :

### Comment réserver ?

Le portail d'accès mis à disposition des familles sera le même que pour l'accueil de loisirs périscolaire.

Les familles disposeront d'un mot de passe et d'un identifiant permettant d'accéder à leur fiche.

Elles pourront valider, modifier la présence de leur enfant au restaurant scolaire :

- Le mercredi avant 18 h pour la semaine suivante.
- Inscriptions possibles la veille du jour de consommation avant 12 h par téléphone auprès de la référente. Un surcoût de 1€ sera alors demandé ; il faudra attendre la validation de la référente pour s'assurer que l'enfant sera bien pris en charge.
- Des permanences d'inscription tenues par le prestataire auront lieu **du 28 août au 1<sup>er</sup> septembre** :
  - de 10 h à 12 h ET de 14 h à 19 h en salle de garderie, afin d'expliquer le fonctionnement du temps méridien (fiche inscription à remplir ; conditions ; fonctionnement ...).Vous pouvez fixer un rdv pendant les heures de permanence sur demande à l'adresse suivante : [service.app@sauvegarde01.fr](mailto:service.app@sauvegarde01.fr).
- Une réunion présentant le nouveau prestataire se tiendra **le 28/08 à 20 h à la salle des fêtes de Jasseron**.

### Comment payer ?

Les factures mensuelles pourront être payées en ligne via le portail familles ou directement auprès de la référente.

### Mon enfant a une allergie alimentaire, comment puis le signaler ?

Chaque enfant aura une fiche sanitaire à compléter et un suivi sera mis en place.

### J'ai un problème une question à poser à qui dois-je m'adresser ?

Avant la mise en place effective du service au 1<sup>er</sup> septembre, vous pouvez poser vos questions à : [service.app@sauvegarde01.fr](mailto:service.app@sauvegarde01.fr). Les coordonnées, mail, téléphone de la référente seront communiqués dès le 1<sup>er</sup> septembre.

### Comment connaître les menus à venir ?

Les menus à venir seront consultables à partir du 06/08 par le biais du site de la sauvegarde 01 et le 01/09 par le biais du portail famille.

Ils seront aussi affichés sur le totem à l'entrée de l'école.

# Temps périscolaire

### Quel encadrement ?

Les temps périscolaires sont encadrés par une responsable d'animation diplômée BAFD et des animateurs BAFA ou équivalence.

### Quelles activités ?

Des temps d'animations construites seront élaborés pour le midi et le soir sur les bases du PEDT.

### Aide aux devoirs ?

Cette prestation complémentaire impliquant un coût supplémentaire important pour les familles ne sera pas mise en place.

Il y aura de l'étude surveillée et non pas d'aide aux devoirs. L'étude surveillée sera réalisée par inscriptions avec un effectif minimum de 12 enfants par demi-heure du lundi au vendredi.

### Prix ?

Les tarifs varient en fonction des coefficients familiaux. Ils tiennent compte d'une aide communale pour toutes les familles et le CCAS ne participera pas à ces temps périscolaires.

Afin de réduire les inégalités, il est prévu, **pour tous**, un goûter au tarif forfaitaire de 0.40 €.

Les facturations s'effectueront à la ½ heure.

### Tarifs facturés aux familles

	QF < 1000	QF 1000-1300	QF > 1300
La Présence à la demi-heure	1,07 €	1,12 €	1,17 €
Supplément goûter	0,40 €		

Tarif facturé à la commune 1.22 € la 1/2h.

### En Pratique

#### Comment réserver ?

Le portail d'accès mis à disposition des familles sera le même que pour l'accueil au restaurant scolaire.

Les familles disposeront d'un mot de passe et identifiant permettant d'accéder à leur fiche. Elles pourront valider, modifier la présence de leur enfant à l'accueil de loisirs périscolaire :

- Le mercredi avant 18 h pour la semaine suivante.
- Inscriptions possibles la veille du jour de consommation avant 12 h par téléphone auprès de la référente. Un surcoût de 0.20 € forfaitaire sera alors demandé ; il faudra attendre la validation de la référente pour s'assurer que l'enfant sera bien pris en charge.
- Des permanences d'inscription auront lieu du **28 aout au 1<sup>er</sup> septembre** afin d'expliquer le fonctionnement du temps méridien (fiche inscription à remplir ; conditions ; fonctionnement ...)

#### Comment payer ?

Les factures mensuelles pourront être payées en ligne via le portail familles ou directement auprès de la référente.

#### Comment déclarer les personnes pouvant récupérer mon enfant ?

Une fiche sanitaire sera à remplir à l'inscription. Vous pourrez y inscrire les personnes qui seront habilitées à récupérer vos enfants. **Une pièce d'identité sera nécessaire.**

#### J'ai un problème une question à poser à qui dois-je m'adresser ?

Avant la mise en place effective du service au 1<sup>er</sup> septembre, vous pouvez poser vos questions à : [service.app@sauvegarde01.fr](mailto:service.app@sauvegarde01.fr). Les coordonnées, mail, téléphone de la référente seront communiqués le 1<sup>er</sup> septembre.

### Quels sont les horaires de garderie ? Maintien ? Avant 7h30 du matin ?

Les horaires restent inchangés

- 7h30 à 8h30, du lundi au vendredi,
- 16h00 à 18h30 du lundi au vendredi sauf mercredi,
- De 11h35 à 12h30 le mercredi.

### Sera-t-il possible de récupérer mon enfant à 12h30 sans le laisser à la cantine ?

Pour des questions d'organisation il ne sera pas possible de récupérer mon enfant à 12h30.

### Quels lieux pour la garderie ? le temps méridien ?

Les locaux garderie et salle motricité seront mis à disposition ; en ponctuel et en fonction des effectifs et conditions météo, d'autres locaux déjà utilisés l'année dernière pour les TAP pourront être également mis à disposition.

### TAP ?

Pour l'instant, les TAP ne sont pas mis en place pour septembre. Il nous faut attendre au mieux fin septembre pour connaître les décisions gouvernementales (aides et leur niveau).

Compte tenu des délais de mise en place ; les TAP ne pourront éventuellement intervenir qu'à compter de janvier 2018.

Le bilan des activités proposées au premier trimestre permettra de juger de leur utilité ou non.

Nous espérons avoir répondu à vos interrogations et sommes conscients que tout ne peut être mis sur papier à ce stade.

Nous fournirons les réponses à vos questions complémentaires lors des réunions prévues à cet effet.

Espérant que ces informations vous seront utiles, je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments distingués

Jasseron, Le 29/07/2017

Le Maire

Alain Mathieu

